

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2015

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école
Sainte-Thérèse tenue Amos, le dix mars deux mille quinze
à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

M^{mes} Guylaine Loiselle
Line Caron
Céline Goulet
Josée Dubé
Mélissa Robert
Yolaine Lavoie
Ginette Noël
Sylvette Caron
Josée Delisle

MM. Michel Picard
Marc-André Boucher
Denis Pearson
André Brousseau
Yoland Nadon

Aussi présents :

MM. Danny Pomerleau
Éric Pomerleau

ABSENCE

M^{me} Isabelle Petit

**OUVERTURE DE LA
SÉANCE, SALUTATIONS
ET PRÉSENCES**

Monsieur Pearson ouvre la séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur Pearson mentionne que monsieur Éric Pomerleau est commissaire et doit être invité par le conseil d'établissement pour pouvoir être présent. Monsieur Picard mentionne que les commissaires sont invités sur demande de monsieur Yannick Roy, directeur général qui faisait le suivi du conseil des commissaires. C'est donc monsieur Picard qui a invité monsieur Éric Pomerleau.

**LECTURE ET ADOPTION
DE
L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Pearson en fait la lecture.

CE-0472-14 IL EST RÉSOLU sur proposition de
Madame Josée Dubé,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit et est
adopté après la modification du point 5 par : Discussion au sujet des repas
de la cafétéria.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU
9 DÉCEMBRE 2014**

CE-0473-14 IL EST RÉSOLU sur proposition de
Madame Mélissa Robert,

QUE le procès-verbal du 9 décembre 2014 soit
adopté tel que rédigé après correction du nom de madame Yolaine Lavoie et
non Savoie.

ADOPTÉE

**GRILLE-MATIÈRES
2015-2016**

Comme les discussions avec l'équipe-école ne sont pas terminées, monsieur
Picard enverra la grille-matières par courriel aux membres pour adoption.

**PRIX DU REPAS À LA
CAFÉTÉRIA**

Monsieur Pearson demande à avoir des nouvelles de monsieur Viel.

Monsieur Picard fait la lecture de la lettre envoyée à monsieur Viel et la
réponse reçue.

Comme monsieur Viel ne souhaite pas prolonger son contrat nous devons
aller en appel d'offres.

Trois propositions sont proposées pour les prix de la cafétéria.

- 1- Que le prix suggéré soit de 5,25 \$ et que toute autre offre raisonnable,
soit analysée par le conseil d'établissement.
- 2- Que le prix 2015-2016 soit 5,00 \$, 2016-2017 5,25 \$ et 2017-2018 à
5,50 \$.
- 3- Que le prix suggéré soit de 5,00 \$ et que toute autre offre raisonnable,
soit analysée par le centre d'établissement.

Le vote est demandé : Monsieur Picard agira à titre de scrutateur. Il
distribuera un bulletin de vote à chaque membre-votant.

La proposition 1 est choisie à majorité.

Monsieur Marc-André Boucher propose la destruction des bulletins de vote.

GARDE-ROBE SCOLAIRE

Monsieur Picard énumère les arguments qui proviennent de la consultation
de l'équipe-école pour l'abolition de la garde-robe scolaire.

Deux propositions sont amenées :

1. Que l'obligation de porter l'uniforme soit abolie pour la prochaine
année scolaire sur décision du conseil d'établissement.
2. Que les parents soient consultés. Que l'obligation de porter la garde-

robe scolaire soit maintenue, si 65 % des parents le souhaitent.

Le vote est demandé.

Considérant le résultat du vote, la proposition 2 est **ADOPTÉE À MAJORITÉ**

**DATE ET HEURE
PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre se tiendra le mardi 21 avril 2015.

**ÉVALUATION ET
CLÔTURE DE
L'ASSEMBLÉE**

CE-0474-14 IL EST RÉSOLU sur proposition de
Monsieur Yoland Nadon,
QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Il est 21 h 02.

Denis Pearson, président

Michel Picard, secrétaire